

A13 – Création du complément au 1/2 diffuseur d'Heudebouville



Réunion publique – Heudebouville, le 5 décembre 2019

Avec le soutien de :



LE PROGRAMME

- 1 CONTEXTE ET PROJET
- 2 LA CONCERTATION
- 3 INFORMATION SUR LE PROJET
- 4 AVANCEMENT DES ETUDES
- 5 COMMENT CONTINUER A S'INFORMER
- 6 ECHANGES ET DISCUSSIONS

⇒ **FAVORISER UN ÉCHANGE CONSTRUCTIF :**

Les règles à respecter pour que la soirée se passe dans le respect de tous :

- liberté d'expression, équité et équivalence des prises de parole ;
- écoute et respect des expressions de tous.



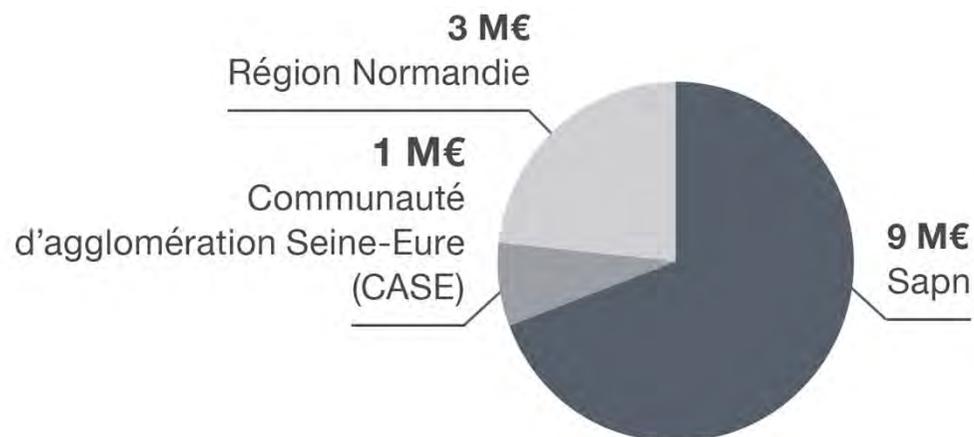
1 CONTEXTE & PRESENTATION DU PROJET



CONTEXTE

UN PROJET INSCRIT AU PLAN D'INVESTISSEMENT AUTOROUTIER

- Signé avec l'Etat et publié au décret n°2018-759 du 28 août 2018, ce contrat, d'un montant total de 122 M€ pour le groupe Sanef, a été conçu en accord avec les collectivités territoriales.
- Un projet cofinancé :



Le coût global du projet est de **13 M€**.



CONTEXTE

UN FINANCEMENT PAR LE PEAGE

- **La concession permet d'investir sans peser sur les finances publiques**

Les autoroutes sont concédées, exploitées et entretenues par des concessionnaires d'autoroutes dont la seule ressource est le péage.

→ C'est le péage seul qui permet l'investissement et l'entretien de l'infrastructure

Le concessionnaire porte la responsabilité de l'exploitation :

- obligations en termes de sécurité et de qualité de service,
- respect d'engagements précis, contrôlés et sanctionnés.

- **Le péage c'est le principe de l'utilisateur-payeur :**

→ Le péage c'est un principe d'équité : seul l'utilisateur paie.

Lorsqu'il n'y a pas de péage, ce sont les contribuables qui paient.



LES BENEFICES ATTENDUS DU PROJET



Souhaité par les collectivités locales, le projet favorisera les échanges avec l'agglomération rouennaise et permettra d'accompagner le développement économique des Ecoparcs.



Le projet offrira aux automobilistes souhaitant rejoindre l'agglomération rouennaise un accès direct à l'A13, fluidifiant ainsi la circulation sur les voies secondaires.



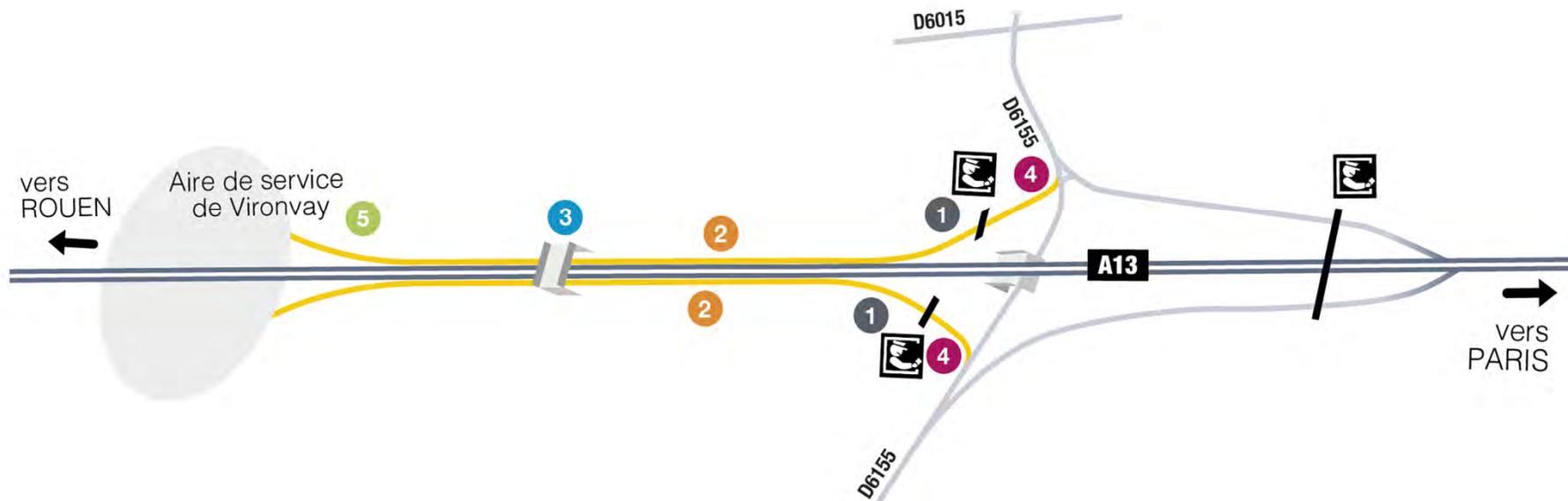
Le projet permettra d'améliorer la sécurité routière et la sécurité des habitants des communes traversées par les RD 6015 et RD 6155.



LE PROJET

La création du complément au 1/2 diffuseur n°18 d'Heudebouville prévoit :

- 1 La création de 2 bretelles à péage depuis et vers Rouen,
- 2 La création de 2 voies d'entrecroisement sur l'A13 entre les nouvelles bretelles et celles des aires de service de Vironvay,
- 3 La démolition et reconstruction de l'ouvrage d'art de la route des Saisons sur la commune de Vironvay (ouvrage franchissant l'A13),
- 4 Le raccordement des nouvelles bretelles à la RD 6155,
- 5 La création de bassins de traitement des eaux pluviales.



2 LA CONCERTATION



LA CONCERTATION

UN PROJET SOUMIS A UNE CONCERTATION REGLEMENTAIRE

- Concertation suivant le code de l'urbanisme (L103-2 et R103-1)
« La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 M€, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants »

article R103-1 alinéa 2

- Arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/19/1524 du 18 novembre 2019 relatif aux objectifs et modalités de la concertation publique du 2 au 21 décembre 2019.



LA CONCERTATION

QUELS OBJECTIFS POUR LA CONCERTATION ?

- Informer le public sur le projet
- Recueillir son avis



> Les avis seront synthétisés dans le bilan de la concertation qui sera rendu public, annexé au dossier d'enquête publique.

> La phase d'études complémentaires permettra de soumettre à l'avis du public un projet plus détaillé dans le cadre de l'enquête publique.



LA CONCERTATION

Jusqu'au
21 décembre
2019

COMMENT PARTICIPER A LA CONCERTATION ?

- **Un dossier de présentation du projet et un registre** sont à votre disposition dans les mairies d'Heudebouville et Vironvay
- **Via le site internet** www.grandsprojets.sanef.com et le formulaire de contact en ligne

- **Via la ligne Info Projets :**  **0806 800 036** **Service gratuit + prix appel**
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- **Par e-mail :** heudebouville@sapn.fr
- **Par courrier :**
Sanef - Direction de la construction - Site de Senlis
« Concertation publique – Création du complément
au 1/2 diffuseur n°18 d'Heudebouville »
BP 50 073
60304 SENLIS CEDEX



3 INFORMATION SUR LE PROJET



INFORMATION SUR LE PROJET

PLANNING ENVISAGE

26 août 2019	Signature convention de financement
2 décembre au 21 décembre 2019	Concertation publique
2 ^e semestre 2020	Enquête publique en vue de l'obtention de la DUP*
1 ^{er} semestre 2021	Arrêtés d'Utilité Publique et de cessibilité
1 ^{er} semestre 2022	Fin des acquisitions foncières
2022 - 2024	Travaux
Août 2024	Mise en service au plus tard (décret n°2018-759)



INFORMATION SUR LE PROJET

LES PROCEDURES

- Concertation publique : du 2 au 21 décembre 2019
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale
- Archéologie préventive => **Fouilles de sauvegarde**
- Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau
- Enquête publique portant sur :
 - L'utilité publique du projet
 - L'autorisation environnementale (faune, flore, eau...) suivant la décision sur la demande au cas par cas**=> Déclaration d'Utilité Publique**
- Enquête parcellaire portant sur :
 - Les acquisitions foncières**=> Arrêté de cessibilité**



INFORMATION SUR LE PROJET

L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique c'est quoi ?

- Une procédure réglementaire qui intervient après la concertation et qui s'applique aux projets ayant un impact sur leur environnement,
- Une procédure qui peut regrouper l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire. Celle-ci permet de déterminer précisément les parcelles concernées par les emprises du projet.

Quels objectifs ?

- Informer à nouveau le public sur un projet plus précis
- Recueillir ses observations.

Comment ça fonctionne ?

- Sous l'égide d'un commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif suite à la saisine de la Préfecture.
- Un rapport est ensuite rédigé, faisant la synthèse du déroulement de l'enquête et des observations du public.
- Ce rapport est remis au Préfet, qui prononce ou pas l'utilité publique du projet => Obtention d'une D.U.P. « permis de construire du projet »



4 AVANCEMENT DES ETUDES



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES TECHNIQUES

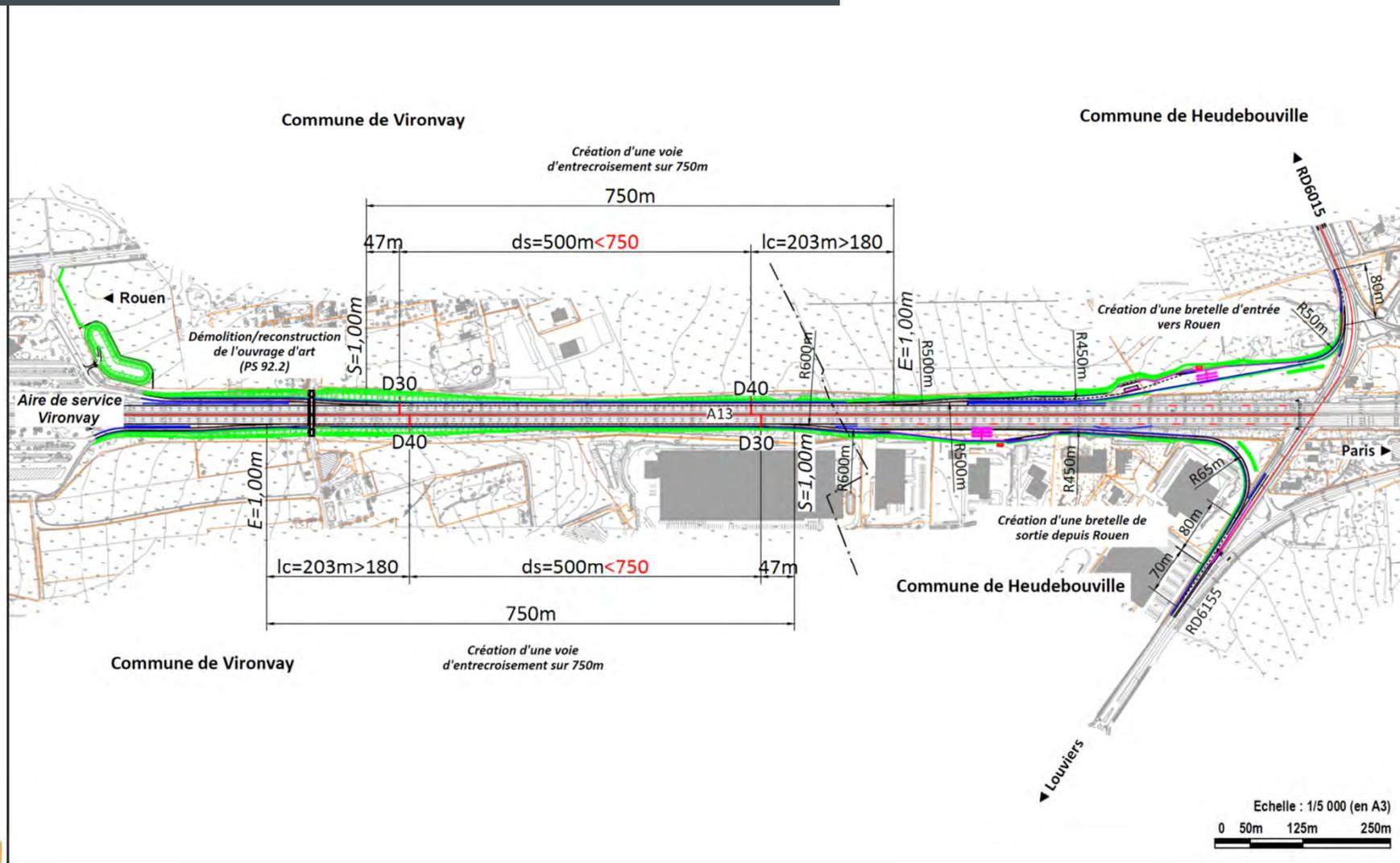
- Dossier technique – Dossier de Demande de Principe – en cours d’instruction par les services du ministère (DGITM / DIT / GRN / GCA)

=> en attente de la Décision Ministérielle



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES TECHNIQUES



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE DE TRAFIC

- Campagne de mesures trafic réalisée du 28 juin au 4 juillet 2019 sur le réseau autoroutier et le réseau secondaire
- Campagne Origine – Destination réalisée le 2 juillet 2019

=> Diagnostic de l'état initial : fait

- Projections de trafic
 - à la mise en service
 - à la mise en service + 20 ans

=> En cours



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDES DES MILIEUX NATURELS

- Inventaire faune / flore élaboré par un bureau d'études spécialisé : saison 2017 - 2018

=> **Diagnostic de l'état initial : fait**

- Analyse des impacts du projet et définition des mesures d'évitement, réduction, compensation

=> **En cours**



AVANCEMENT DES ETUDES

LES EAUX PLUVIALES

- Renforcement de la protection de la ressource en eau avec refonte du système d'assainissement, de collecte et de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel
- Pour limiter les risques de pollution accidentelle et chronique



Construction de bassins

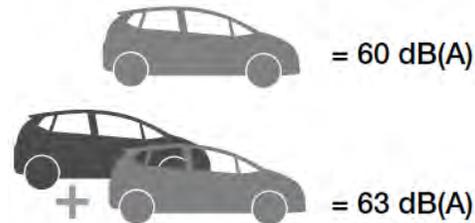


AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE ACOUSTIQUE : NOTIONS

+ 3 dB(A)

C'est l'augmentation du bruit
lorsque l'on double la source sonore



+ 10 dB(A)

C'est l'augmentation du bruit
qui provoque la sensation
d'un son deux fois plus fort

+ 0 dB(A)



Pas d'augmentation de bruit
par effet de masque

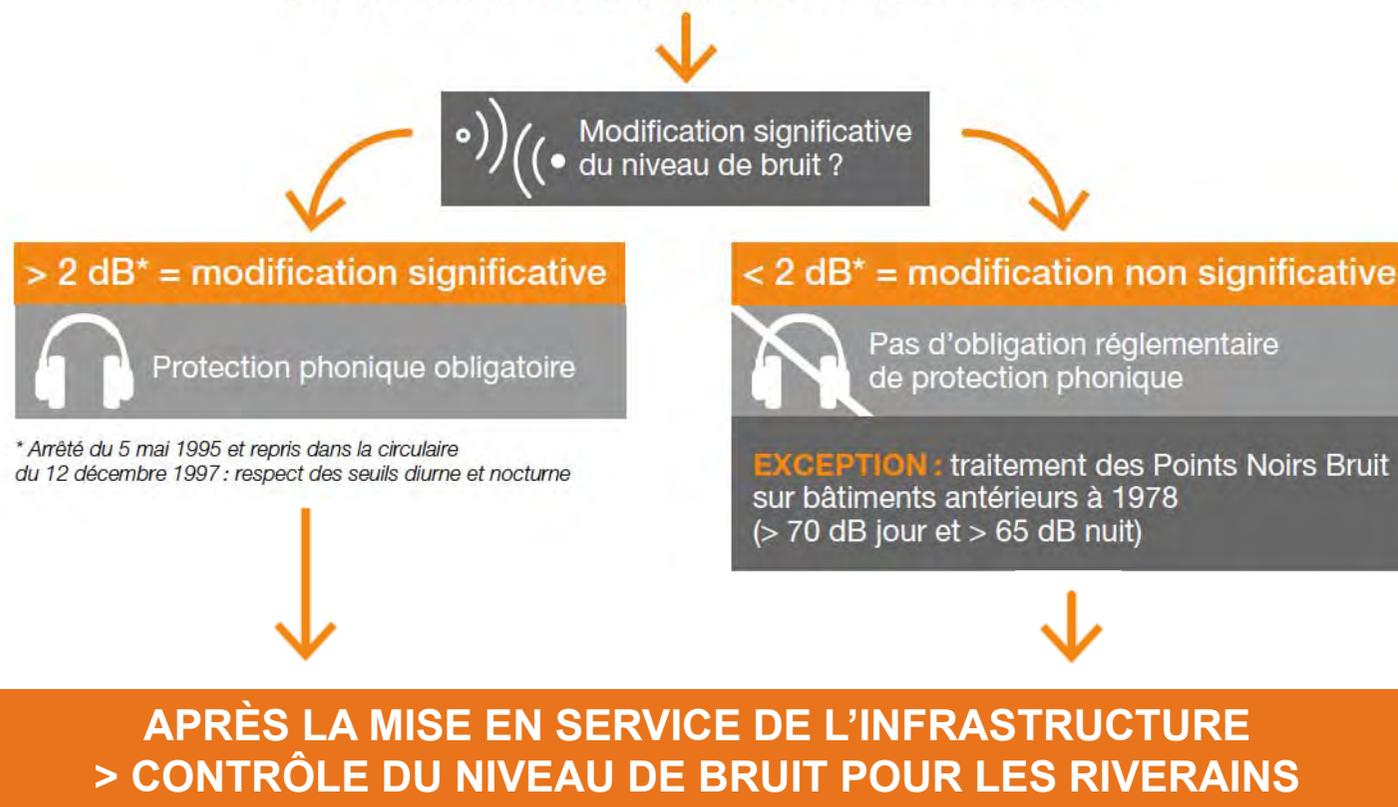


AVANCEMENT DES ETUDES

CADRE DE LA LOI SUR LE BRUIT
DU 31 DÉCEMBRE 1992
(article 12 abrogé et remplacé par
l'article L. 571-9 du Code de
l'Environnement) :

ETUDE ACOUSTIQUE : REGLEMENTATION

MODIFICATION D'UNE INFRASTRUCTURE EXISTANTE



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE ACOUSTIQUE

- Campagne de mesures acoustiques réalisée le 1^{er} juillet 2019 et corrélée avec l'étude de trafic
- Etablissement d'un modèle numérique pour définir les niveaux sonores

=> Diagnostic de l'état initial : fait

- Estimation des niveaux sonores de la situation projet à la date mise en service + 20 ans

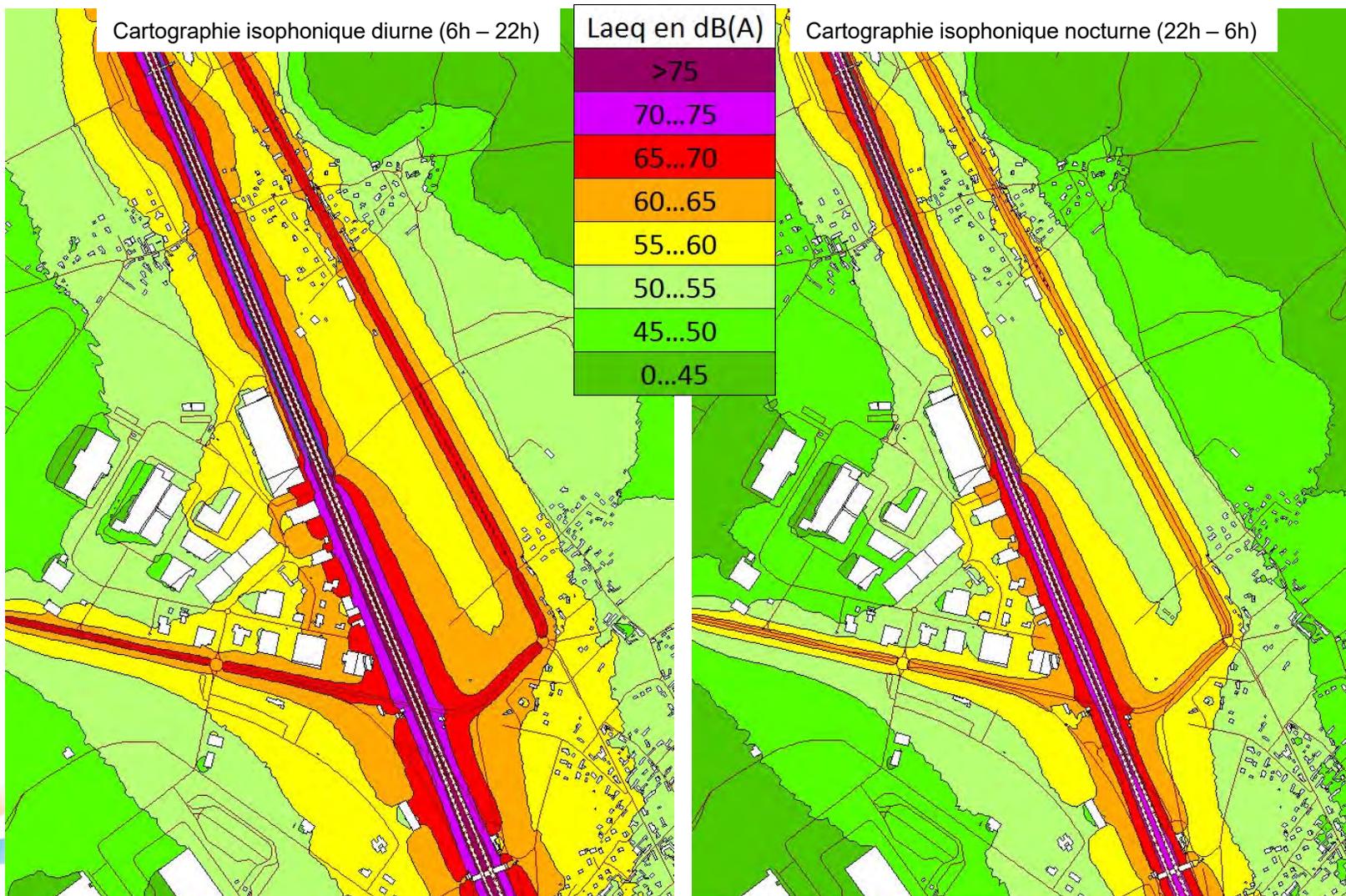
=> en cours

Les mesures seront définies selon la réglementation en vigueur



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE ACOUSTIQUE : ETAT INITIAL - 2019



AVANCEMENT DES ETUDES

ETUDE AIR

- **La qualité de l'air** aux abords de l'autoroute A13, des RD 6015 et RD 6155 a été mesurée par installation de capteurs d'air ambiant (20 points) par un bureau spécialisé
 - 17 septembre au 14 octobre 2019
 - Janvier 2020

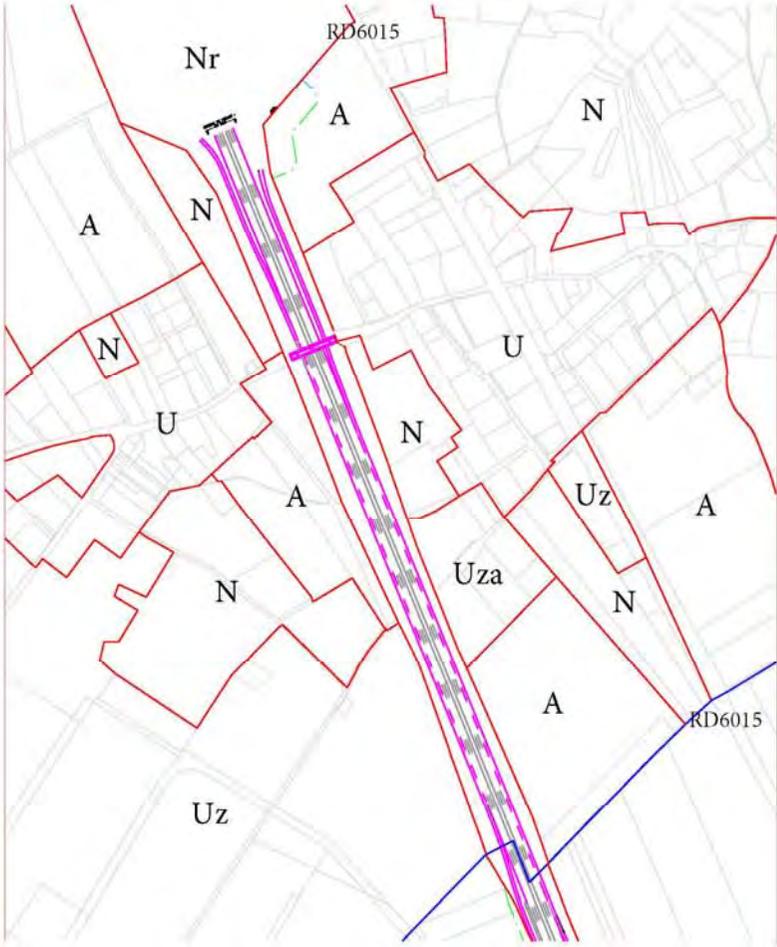
=> Diagnostic de l'état initial : en cours



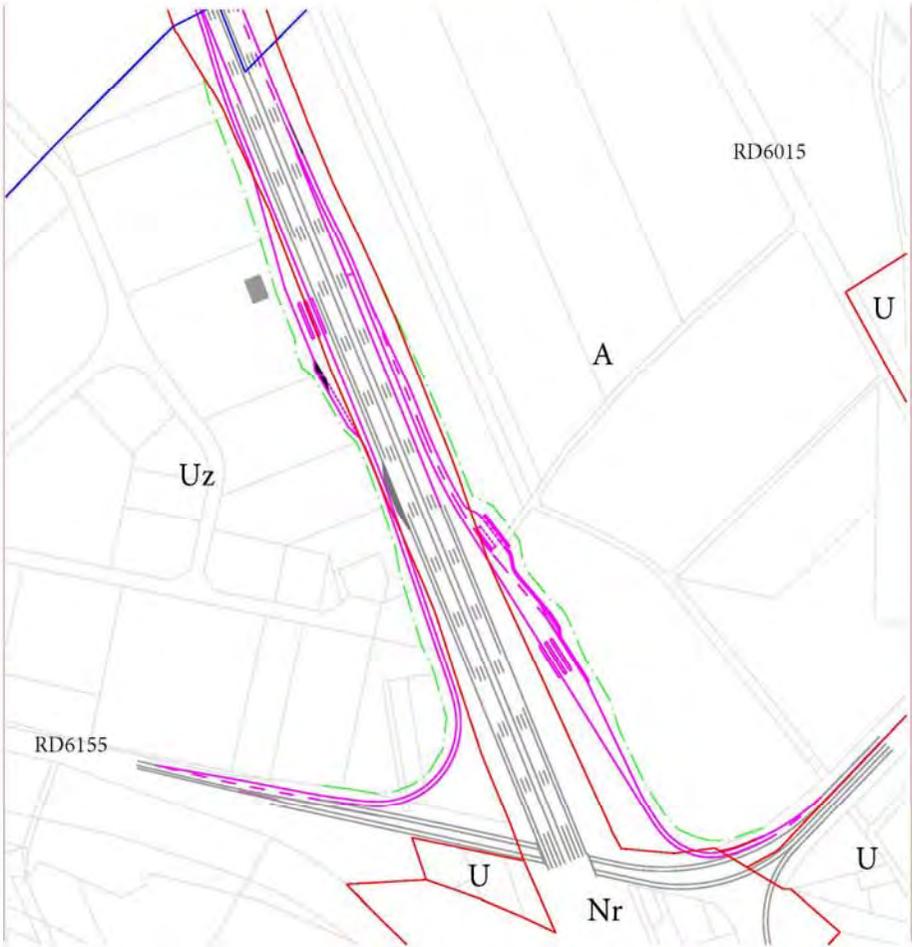
AVANCEMENT DES ETUDES

URBANISME

Commune de Vironvay



Commune de Heudebouville



AVANCEMENT DES ETUDES

IMPACT SUR LA CIRCULATION



L'A13 et les RD 6015 et 6155 :

- resteront en circulation, travail par basculement ou restriction de la circulation.
- coupures ponctuelles

la route des Saisons :

- fermeture de la route pendant la démolition et reconstruction de l'ouvrage. Durée estimée : 6 mois

Mise en place d'itinéraires de déviations sur les axes secondaires

=> accompagnement d'une communication dédiée

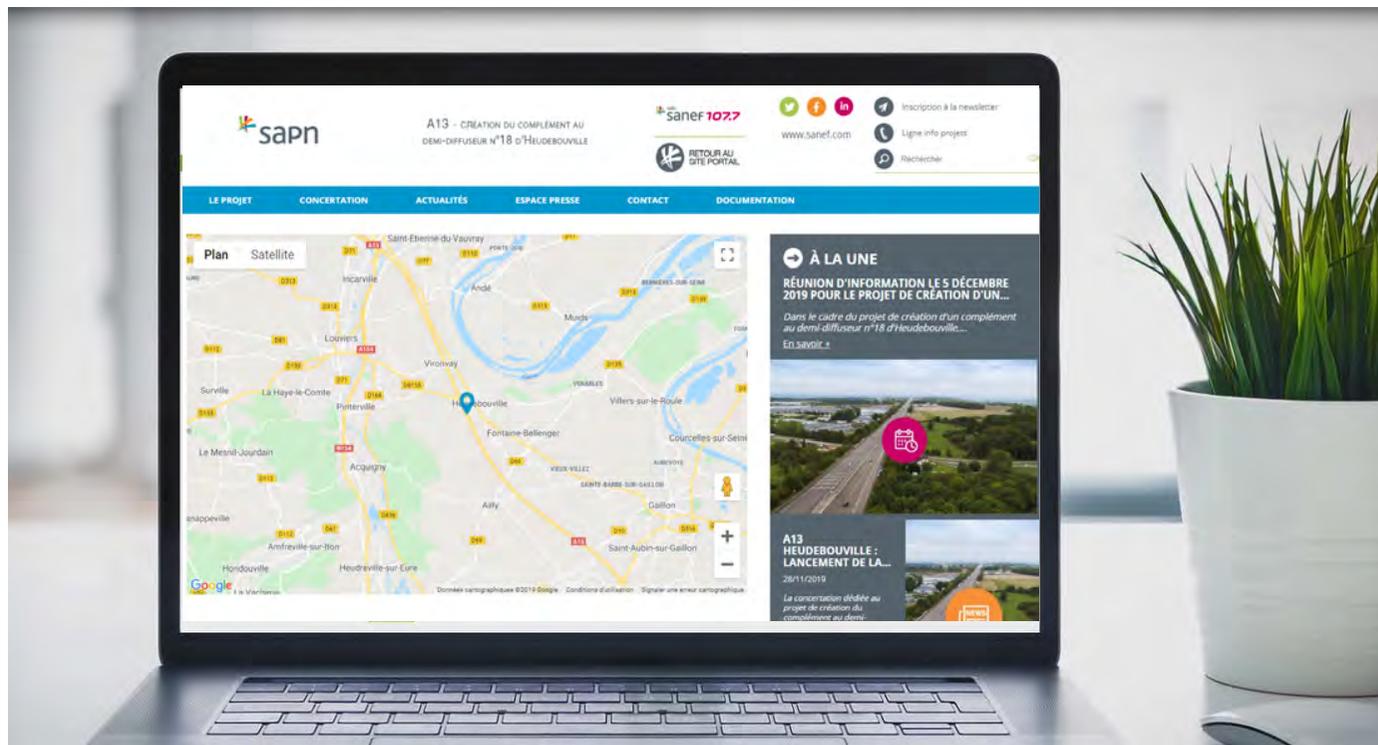


5 COMMENT CONTINUER A S'INFORMER SUR LE PROJET



COMMENT CONTINUER A S'INFORMER SUR LE PROJET ?

JUSQU'À L'ENQUETE PUBLIQUE



- Site du projet sur www.grandsprojets.sanef.com
- Son formulaire de contact disponible depuis ce site
- La ligne Info Projet ☎ 0806 800 036 Service gratuit + prix appel
- Notre fil twitter : @sanef_1077



30



Pied de page



6 ECHANGES ET DISCUSSIONS





Vos questions sur le projet



MERCI DE VOTRE ATTENTION



NOUS CONSTRUISONS VOTRE VOYAGE DE DEMAIN